

## La voie royale

**Date** : 2 février 2017

Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine n'a pas répondu au courrier pourtant fort aimable que je lui ai adressé le 19 décembre, concernant l'obligation de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs :

[demande designation PRADA 35](#)

J'ai donc décidé d'emprunter aujourd'hui, comme au bon vieux temps, la voie royale que le magazine "Nous-Vous-Ille" propose à ses fidèles lecteurs... puisque l'on m'assure qu'ainsi mon courrier "*recevra une réponse dans des délais aussi rapprochés que possible*" :

Formulaire proposé dans la revue Nous-Vous-Ille

ÉCRIRE  
au Président



“ Je souhaite poursuivre et conforter le dialogue avec tous les Bretiliens. Cette page est la vôtre, n'hésitez pas à vous en servir. Votre courrier recevra une réponse dans des délais aussi rapprochés que possible. ”

Jean-Luc Chenut  
Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président du Conseil Départemental - 1 avenue de la Préfecture 35 042 Rennes Cedex

Rennes, le 2 février 2017

Monsieur le Président

Je souhaiterais savoir ce qui fait aujourd'hui obstacle à la désignation d'une " personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ", et à quel horizon le Département d'Ille-et-Vilaine sera susceptible de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires à ce sujet.  
Je vous remercie par avance bien vite pour votre réponse

Votre nom JEHANNEIN  
Votre prénom Patrick  
Votre adresse  
35 000 - RENNES  
Tél  
Mail patrick.jehannein@gmail.com



EDUCATION ET  
QUALITÉ DE VIE

Jeunesse / collèges  
(construction et rénovation des collèges, mixité sociale, autonomie), transports scolaires (jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017).  
La Région prendra le relai en application de la loi NOTRe), culture, archives, sports / loisirs, transformation numérique et innovation.



## **CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE**

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---